

ASSEMBLEE DE CORSE

3<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017  
29 ET 30 JUIN 2017

N° 2017/E3/037

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**- OBJET :** MODALITES DE RECRUTEMENT AU SEIN DU PARC NATUREL MARIN DU CAP CORSE ET DES AGRIATES (PNMCCA).

---

**VU** la motion adoptée par le Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et des Agriates (PNMCCA) ;

**VU** l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse et la mise en œuvre d'une charte pour l'emploi local ;

**CONSIDERANT** le consensus émanant de la société corse autour de la notion d'emploi local ;

**CONSIDERANT** la teneur de la motion sus-citée, à savoir la demande que soient pris en compte les critères de connaissance du milieu marin local, de la langue et de la culture pour les recrutements au sein du PNMCCA, y compris pour les postes financés par l'Agence Française de la Biodiversité ;

**CONSIDERANT** la position des représentants de l'Etat relative à cette motion ;

**CONSIDERANT** les engagements Madame la Ministre de l'Environnement à ce sujet ;

**EN CONSEQUENCE :**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**AFFIRME** que les futurs agents du PNMCCA doivent être recrutés dans le cadre d'un processus équitable et transparent qui mette en valeur et bonifie leurs connaissances du milieu marin local, ainsi que de la langue et de la culture ;

**DEMANDE** à l'Etat et à l'Agence Française de la Biodiversité de respecter la demande du Conseil de Gestion du PNMCCA à laquelle l'Assemblée de Corse **S'ASSOCIE**.